

Menace sur l'utilisation de la carte bancaire

Les tentatives de phishing (*hameçonnage*) utilisent, fréquemment, la menace du blocage de la carte pour inciter le consommateur à cliquer sur le lien proposé et communiquer, ainsi, ses coordonnées bancaires

Le texte diffusé durant les fêtes de fin d'année est particulièrement percutant et s'appuie sur trois leviers :

- 1) la légitimité (*référence à une obligation réglementaire*) ;
- 2) la sanction (*blocage de l'utilisation de la carte bancaire sur internet*) ;
- 3) la pression du temps (*à quelques jours de Noël, période propice aux achats sur internet*).

Voici le détail du texte diffusé avec le logo de **La Banque Postale** :
« Lors de votre dernier achat, vous avez été averti par un message vous informant de l'obligation d'adhérer à la nouvelle réglementation concernant la fiabilité pour les achats par C.B. sur internet et de la mise en place d'un arrêt pour vos futurs achats.

Or, nous n'avons pas, ce jour, d'adhésion de votre part et nous sommes au regret de vous informer que vous ne pouvez plus utiliser votre carte sur internet.

Adhésion : Faites votre demande d'adhésion en ligne en cliquant ici. »

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir

BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00031

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**

